

Affaire suivie par : Fabienne GENTILLET

☎ 02 38 25 78 28

☎ 02 38 25 52 50

✉ Fabienne.Gentillet@dr8.cnrs.fr

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Unités en région Centre



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3 E Avenue de la Recherche Scientifique
45071 ORLEANS Cedex 2

T 02 38 25 52 00
F 02 38 69 70 31

Objet : Modalités relatives aux demandes d'aides pour l'organisation de colloques scientifiques internationaux auprès du Conseil Régional du Centre

N/Réf : FG/BAG-D-2014-93

Le Conseil Régional du Centre vient de nous transmettre la procédure relative au dépôt de demandes de subvention pour les colloques qui seront organisés au cours de l'année 2015.

Cette année encore, les aides seront attribuées en priorité aux grands colloques internationaux faisant l'objet d'un appel à communication et dotés d'un comité scientifique.

Afin de permettre au Conseil Régional de prévoir dans quelle mesure il pourra apporter son soutien, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre des informations sur ces grands colloques programmés dans les années à venir.

Dans le souci de promouvoir la culture scientifique et technique en région Centre, les organisateurs de colloques seront invités à réaliser des actions de communication auprès du grand public liées aux thèmes de ces colloques

Pour faciliter l'instruction des dossiers, il conviendra que les principaux éléments présentant chaque colloque (titre, lieu, nombre de participants, descriptif en français et en langage vulgarisé, budget prévisionnel, subvention demandée...) soient récapitulés au moyen des fiches jointes (annexes 1 et 2). **Les demandes devront être adressées à la Délégation, Bureau des Affaires Générales et de la Coordination (BAGC) selon les modalités suivantes :**

- 1 exemplaire en format papier
- Les fichiers en format Word à l'adresse : DR08.delegue@dr8.cnrs.fr

Il importe également d'être très vigilant sur les délais de transmission des dossiers à la Région, l'attribution d'une subvention devant être décidée par la Commission Permanente du Conseil Régional avant la date de tenue du colloque.

Au titre de l'année 2015, le calendrier à respecter est le suivant :

- **Pour les colloques devant se tenir entre le 1^{er} février 2015 et le 31 juillet 2015**, les demandes devront être adressées à la Délégation, Bureau des Affaires Générales et de la Coordination, au plus tard **le 24 octobre 2014**. Les décisions d'attribution de subvention seront entérinées lors de la Commission Permanente de janvier 2015 ;

- Pour les colloques devant se tenir entre le 1^{er} août 2015 et le 31 janvier 2016, les demandes devront être adressées à la Délégation, Bureau des Affaires Générales et de la Coordination, au plus tard le 14 avril 2015. Les décisions d'attribution de subvention seront entérinées lors de la Commission Permanente de juillet 2015.

Enfin, pour mémoire, vous trouverez également en annexe 3 les conditions de versement des aides régionales relatives aux colloques.

Pour le délégué régional empêché,
l'adjointe au délégué régional,
Patricia MADRIERES



Patrice SOULLIE
Délégué Régional

P.J : - Annexe 1 : Demande de financement au Conseil Régional pour un colloque
- Annexe 2 : Budget prévisionnel TTC
- Annexe 3 : Modalités de versement

Copies : - M. Youssoufi TOURE – Président de l'Université d'Orléans
- M. Loïc VAILLANT – Président de l'Université François Rabelais de Tours